

# Conseils téléphoniques sur le droit du travail

Service en exclusivité pour les employeurs ayant souscrit une assurance-accidents ou maladie collective auprès de Zurich

En tant qu'employeur, vous devez non seulement vous concentrer sur votre activité mais aussi gérer votre personnel. Et ce n'est pas toujours très simple compte tenu de la très grande complexité du droit du travail.

En tant que client de Zurich, bénéficiez des conseils téléphoniques gratuits d'Orion sur le droit du travail.



## **Vous êtes-vous aussi déjà posé l'une des questions suivantes?**

Que faire

- si vous devez augmenter l'activité à temps partiel d'un collaborateur?
- si un collaborateur vous cause un préjudice d'exploitation?
- en cas de questions relevant du droit du travail au sujet de collaborateurs ayant subi une maladie ou un accident?

Ce service est réservé aux clients de Zurich qui ont souscrit une assurance maladie perte de gain collective ou accidents (LAA-LAA Complémentaire). **Soyez prêt à indiquer votre numéro de police.**

**Les juristes d'Orion Assurance de Protection Juridique SA se feront un plaisir de vous donner des renseignements juridiques gratuits.**

Appelez-nous au:

**0800 33 22 55**

- 
- Entretiens conseil sans limitation du nombre ou de la durée
  - Renseignements exclusivement par téléphone; sont exclus les rappels ainsi que:
    - l'examen de documents, le contrôle préventif de contrats, des expertises juridiques
    - la représentation du preneur d'assurance vis-à-vis de tiers
    - le conseil juridique se limite aux cas du droit du travail selon le droit suisse

**Ce service est proposé du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de bureau.**

**Exceptions:**

- les 24 et 31 décembre, uniquement de 8h00 à 12h00
- aucun service les jours fériés nationaux

---

Zurich Compagnie d'Assurances SA  
Hagenholzstrasse 60  
8050 Zurich

ZH38422f-1902

